

CONDITIONS D'ANNULATION SPECIFIQUES

Les conditions d'annulation du présent contrat se substituent aux conditions inscrites dans les conditions générales de vente.

Annulation totale du groupe :

Est considérée comme une annulation totale du Groupe, l'annulation de plus de 25% du nombre de participants. Toute annulation demandée en application des dispositions de l'article L211-14 (I) du Code du Tourisme entraîne les frais d'annulation (non remboursables par la garantie annulation), suivant le barème ci-dessous (sauf conditions d'annulation spécifiques de certains voyages, des compagnies de croisières, des compagnies aériennes, des agences de spectacles ou d'autres prestataires mentionnées dans le contrat de vente) :

Plus de 120 jours avant le départ : 10 % du montant total du voyage

De 119 à 90 jours du départ : 30 % du montant total du voyage

De 89 à 61 jours du départ : 50 % du montant total du voyage

De 60 et 340 jours avant le départ : 75 % du montant total du voyage

Moins de 40 jours avant le départ : 100 % du montant total du voyage

Annulation partielle du groupe :

Est considérée comme une annulation partielle, l'annulation de moins de 25% du nombre de participants. Le remboursement des participants concernés sera traité de la manière suivante (sauf conditions d'annulation spécifiques de certains voyages, des compagnies de croisières, des compagnies aériennes, des agences de spectacles ou d'autres prestataires mentionnées dans le contrat de vente). Toute annulation demandée en application des dispositions de l'article L211-14 (I) du Code du Tourisme entraîne les frais d'annulation suivants :

A plus de 60 jours du départ : 10% du montant total du voyage

De 59 à 31 jours du départ : 30% du montant total du voyage

De 30 à 21 jours du départ : 50% du montant total du voyage

De 20 à 15 jours du départ : 75% du montant total du voyage

Moins de 15 jours du départ jusqu'au jour du départ : 100% du montant total du voyage

Les frais d'annulation sont calculés sur le montant du voyage surcharges kérosène incluses. Aucun remboursement ne peut intervenir si le client ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés, de même s'il ne peut présenter les documents de police exigés pour son voyage (passeport, visa, carte d'identité). Si un voyageur ne se présente pas au départ ou abandonne un circuit en cours de route pour quelque cause que ce soit, aucun remboursement ne sera consenti. Dans le cas de l'annulation d'un voyageur partageant une chambre avec un autre participant du groupe, le supplément chambre individuelle résultant de l'annulation d'un des deux voyageurs sera imputé au voyageur ayant annulé.

> Pour toute annulation, le montant de la prime d'assurance-annulation et du visa sont retenus (frais de dossier non remboursables par l'assurance).

> Une fois émis ou achetés les billets pour les transports, les visas, les spectacles et les entrées de musée sont non remboursables.

> Toute annulation doit nous être adressée par écrit. Elle sera prise en compte du lundi au vendredi (de 09h à 17h) et dans la mesure de nos disponibilités.

> Toute modification de la taille du groupe entrainera la réévaluation du tarif selon les bases définies ci-dessous. Le nouveau tarif sera appliqué à l'ensemble du groupe restant